

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : N,N-Dimethylacetamide

FDS-nombre : 000000020221

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006. Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006, il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : N,N-diméthylacétamide

No.-Index : 616-011-00-4

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119459339-27

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road 115 Tabor Road
07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546
USA USA

Téléphone :
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: : SafetyDataSheet@Honeywell.com

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Dermale
H312 Nocif par contact cutané.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Inhalation
H332 Nocif par inhalation.
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B
H360D Peut nuire au fœtus.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H312 + H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360D Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

N,N-Diméthylacétamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Étiquetage spécial de certains produits: : Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
N,N-diméthylacétamide	127-19-5 616-011-00-4 01-21 19459339-27 204-826-4	Acute Tox. 4; H332; Inhalation Acute Tox. 4; H312; Dermale Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D	100 %	

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et nettoyer le corps minutieusement.

Inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

oxydes d'azote (NO_x)

Oxydes de carbone

Produits de pyrolyse

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Éviter la peau sans protection

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail. Remplissage et manipulation du produit seulement en circuit fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène:

Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail.

Classe de température:

T2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Prendre les mesures nécessaires pour que les récipients ne tombent pas. Éviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver sous couverture d'azote.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N,N-Diméthylacétamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
N,N-diméthylacétamide	INRS (FR) VLE	36 mg/m ³ 10 ppm		Règlement impératif (VRC)
N,N-diméthylacétamide	INRS (FR) VME	7,2 mg/m ³ 2 ppm		Règlement impératif (VRC)
N,N-diméthylacétamide	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
N,N-diméthylacétamide	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
N,N-diméthylacétamide	EU ELV TWA	36 mg/m ³ 10 ppm		Indicatif
N,N-diméthylacétamide	EU ELV STEL	72 mg/m ³ 20 ppm		Indicatif

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):
VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):
SKIN_DES - Désignation de la peau :
TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition
STEL - Valeur limite à courte terme

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
N,N-diméthylacétamide	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		23 mg/m ³	Inhalation	
N,N-diméthylacétamide	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		120 mg/m ³	Inhalation	

N,N-Diméthylacétamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

N,N-diméthylacétamide	Travailleurs / Aigu - effets systémiques		42mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
N,N-diméthylacétamide	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		2mg/kg bw/d	Ingestion	
N,N-diméthylacétamide	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		5,6mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
N,N-diméthylacétamide	Eau douce: 0,5 mg/l	Assessment factor: 1000
N,N-diméthylacétamide	Eau de mer: 0,05 mg/l	Assessment factor: 10000
N,N-diméthylacétamide	Station de traitement des eaux usées: 199,5 mg/l	Assessment factor: 10
N,N-diméthylacétamide	Sédiment d'eau douce: 3,25 mg/kg dw	
N,N-diméthylacétamide	Sédiment marin: 0,325 mg/kg dw	
N,N-diméthylacétamide	Sol: 0,356 mg/kg dw	Assessment factor: 1000

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques>Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore à jaunâtre
Odeur	:	type amine
poids moléculaire	:	87,12 g/mol
Point/intervalle de fusion	:	-20 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	164 - 166 °C à 1.013 hPa
Limite d'explosivité, supérieure	:	11,5 % (v) 99 °C
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,2 % (v) env. 51 °C
Point d'éclair	:	64 °C
Température d'auto- inflammabilité	:	345 °C Méthode: DIN 51794
Température de décomposition	:	130 °C
pH	:	4 Concentration: 200 g/l à 20 °C
Température d'auto- inflammabilité	:	n'est pas auto-inflammable

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Soluble dans la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow -0,77 à: 25 °C
Pression de vapeur	:	2 hPa à 20 °C
Densité	:	0,94 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	1,02 mPa.s à 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

130 °C

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

Température de décomposition

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz nitreux

Dioxyde de carbone (CO₂)

Monoxyde de carbone

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité aiguë par inhalation:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: non sensibilisant

Méthode: test in vivo

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction:

Remarques: donnée non disponible

Remarques: donnée non disponible

Danger par aspiration:

donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

Autres informations:

Peut être absorbé par la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en statique

Espèce: Leuciscus idus(Ide)

Valeur: > 500 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: DIN 38412

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Taux de croissance

Espèce: scenedesmus subspicatus

Valeur: > 500 mg/l

N,N-Diméthylacétamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorganismes:

LOEC

Inhibition de la croissance

Espèce: *Pseudomonas putida*

Valeur: 4.850 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

Essai en semi-statique

Espèce: *Artemia nauplii*

Valeur: 966 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité chronique des invertébrés aquatiques:

donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Biodégradation: 70 %

Durée d'exposition: 28 jr

Résultat: rapidement biodégradable

Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:Marchandise non
dangereuse

IMDG:Marchandise non
dangereuse

IATA:Marchandise non
dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:Marchandise non dangereuse
IMDG:Marchandise non dangereuse
IATA:Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit contient de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
Directive 2012/18/CE		Non applicable

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

Hongrie	(+36-80)201-199	Espagne	+34915620420
Islande	5432222	Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Irlande	+353(1)8092166	Suisse	145
Italie	0382 24444	Royaume Uni	(+44) 844 892 0111
Allemagne	Berlin : 030/19240		
	Bonn : 0228/19240		
	Erfurt : 0361/730730		
	Fribourg : 0761/19240		
	Göttingen : 0551/19240		
	Homburg : 06841/19240		
	Mainz : 06131/19240		
Munich : 089/19240			
Lettonie	+37167042473		

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances
(LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances

N,N-Diméthylacétamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

N,N-diméthylacétamide : H332 Nocif par inhalation.
H312 Nocif par contact cutané.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360D Peut nuire au fœtus.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé

N,N-Dimethylacetamide

270555-1L

Version 2.1

Date de révision
03.02.2022

Remplace 1

désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
